

COMMUNIQUÉ

HARNES, le 10 juillet 2026

Urgence absolue : l'association Avenir des Cités menacée d'expulsion par la municipalité de Harnes (62)

Installée depuis 30 ans sur la commune de Harnes (Département du Pas de Calais), l'association *Avenir des Cités* (www.avenirdescites.fr) mène un travail d'utilité sociale dans le cadre d'une mission relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance reconnu par les habitants et l'ensemble de ses partenaires. Aujourd'hui, l'avenir de la structure et l'accompagnement de 150 jeunes Harnésiens sont gravement compromis par la décision unilatérale de la nouvelle municipalité.

Un déménagement concerté, remis en cause dès les résultats des dernières élections municipales

Depuis plus d'un an, nous avons préparé, en concertation avec l'ancienne municipalité, notre déménagement dans les nouveaux locaux communaux situés au cœur de notre quartier d'intervention dans une zone QPV situé au 34, chemin de la Deuxième Voie à Harnes. Cette localisation stratégique nous permet d'agir en proximité direct avec le public prioritaire visé. Une convention de mise à disposition a été dûment signée le 16 février 2026, et nous y sommes installés depuis le 1er mars 2026 en contrepartie d'un loyer d'un montant de 750 €.

Cependant, à la suite du changement de majorité lors des élections municipales de mars 2026, les relations avec la municipalité se sont brutalement détériorées. Par un courrier du 9 avril 2026, le nouveau maire, M. GARÉNAUX-GLINKOWSKI, a notifié la dénonciation de cette convention, sans aucun motif, exigeant la libération des lieux sous trois mois.

Des solutions alternatives inacceptables et inadaptées

Soucieux de trouver une issue favorable, la présidente de l'association, Carinne WILKOWSKI, et le directeur, Sadek DEGHIMA, ont rencontré le maire le 20 mai 2026. Ce dernier a maintenu sa position, justifiant l'expulsion par l'installation future d'une autre association (dont l'identité reste secrète).

À la suite de cette réunion, trois propositions de relogement ont été formulées et visitées le 26 juin 2026 :

1. **Un bureau de permanence au sein du CCAS** : soumis à de strictes contraintes de disponibilité incompatibles avec notre activité quotidienne et notre organisation.
2. **Un ancien garage aménagé en salle de stockage derrière le CCAS** : une salle trop étroite et totalement inadaptée.
3. **Une partie de l'ancien espace social Jeannette PRIN** : des locaux vétustes et délabrés, ne répondant pas aux conditions d'accessibilité et de dignité minimales pour l'accueil du public.

Ces solutions se révèlent techniquement inapplicables pour une structure qui compte 7 salariés, gère un volume important de matériel éducatif et d'archives, et qui accueille du public dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Elles ne permettent de garantir ni la sécurité, ni la confidentialité, ni des conditions de travail décentes.

Une structure en péril : un appel solennel lancé au Maire afin de revoir sa position

Malgré nos recherches actives pour trouver un nouveau local, nous n'avons, à ce jour, identifié aucune autre solution de repli viable.

Par courrier en date du 26 juin 2026, l'association a solennellement demandé au maire de revoir sa position et d'accorder un délai supplémentaire d'un an pour lui permettre de trouver une solution pérenne, évitant ainsi une rupture brutale de l'accompagnement des usagers.

La réponse de la municipalité, reçue le 2 juillet, est sans appel : le maire maintient sa décision et exige la restitution des locaux ainsi que la remise des clés ce mercredi 15 juillet 2026 à 10h.

« Cette décision relève aujourd'hui d'une urgence absolue et met en péril direct la pérennité de nos activités. À court terme, ce sont l'accompagnement des enfants suivis dans le cadre d'une mission de l'ASE et l'emploi de nos 7 salariés qui sont directement menacés. »

— Le Bureau de l'Association Avenir des Cités

Face à cette situation critique et en l'absence de toute solution de repli viable, l'association *Avenir des Cités* entend faire valoir ses droits et protéger les missions de service public qu'elle porte auprès des habitants de la commune de Harnes. **Elle renouvelle publiquement sa demande et de manière solennelle au maire de Harnes afin de lui demander de revoir sa position et d'accorder un délai supplémentaire d'un an pour nous permettre de trouver une solution pérenne.**

Par conséquent, elle annonce qu'en attendant de trouver une solution de relogement adapté à ses besoins, elle poursuivra ses missions sur Harnes et elle continuera d'accueillir son public dans ce local tout en continuant de payer le loyer mensuel de 750€. Cette décision s'inscrit dans une perspective de continuité éducative afin de protéger les missions de service public qu'elle porte auprès des habitants et pour éviter les ruptures d'accompagnements des jeunes en situation de fragilités et des familles donc dans l'intérêt général.

L'association lance un appel aux habitants, aux partenaires, aux familles...à un RASSEMBLEMENT CITOYEN le mercredi 15 juillet 2026 à 9h30 devant le local Avenir des Cités au 34 chemin de la 2^{ème} voie 62440 Harnes.

À propos d'Avenir des Cités :

Actrice historique du lien social à Harnes depuis trois décennies, l'association accompagne chaque année 150 jeunes et familles sur Harnes et accompagne au total 330 jeunes sur l'ensemble de ces 3 territoires d'intervention (Harnes, Billy Montigny et Sallaumines) grâce à l'engagement de ses équipes professionnelles et de ses partenaires institutionnels. (Informations sur www.avenirdescites.fr)

Un comité de soutien citoyen :

Un comité de soutien citoyen s'est constitué afin de soutenir l'association Avenir des Cités et ils ont lancé une pétition en ligne : Signez et partagez la pétition pour demander le maintien de l'association dans des locaux adaptés à ses missions et obtenir des explications publiques sur cette décision.

 <https://www.mypetition.org/petition/social/maintien-avenir-cites-locaux-a-harnes/283397?source=whatsapp&tmstp=1783522948&p=sharing>

Chaque signature compte. Chaque partage renforce notre mobilisation.

Le bureau de l'Association Avenir des Cités